



DOUANES

Union Nationale des Syndicats Autonomes

INFO RAPIDE SPECIAL Accord social

14-02-2015

Projet d'Accompagnement Social : un accord au forceps !

Cela fait près de 2 ans que la corporation douanière est mobilisée contre le projet PSD. Ce fameux projet stratégique mortifère pour l'emploi et les structures de la Douane.

L'UNSA Finances et l'UNSA Douanes, organisations syndicales réformistes, ne sont pas opposées systématiquement à l'évolution des structures administratives.

Cependant, nous nous sommes très vite positionnés contre le PSD dès lors que ce projet semblait destructeur, déjà bouclé et amendable à la marge uniquement. Les révélations lilloises de ces derniers jours sont venues confortées notre avis : le PSD n'est qu'un leurre destiné à habiller de futures restructurations brutales pour les personnels.

L'UNSA Douanes réclame la fin des suppressions d'emplois en Douane et la reconnaissance de notre administration comme un acteur majeur pour la protection des populations. C'est pourquoi nous manifesterons, en compagnie des autres syndicats, le 24 mars prochain notre opposition au PSD.

Cependant, nous sommes bien conscients que des contraintes fortes vont peser sur l'organisation de la Douane, et particulièrement celle du dédouanement, avec la mise en œuvre du nouveau code des douanes communautaire prévue en mai 2016. Des adaptations seront donc nécessaires, avec ou sans PSD, et ce seront les agents les premiers concernés.

La nécessité de protéger les douaniers !

Les temps sont durs à tous les niveaux : l'emploi, les salaires, l'évolution des carrières, les structures sociales qu'on malmène, etc.

En cette période, notre métier qui doit servir les citoyens et la Nation ne peut l'être que si les personnels sont à la hauteur et pour se faire ils doivent être respectés et placés dans les meilleures conditions d'exercice.

Obtenir des compensations sociales importantes pour que ces conditions soient réalisées est le rôle des organisations syndicales responsables.



La nécessité de protection et de compensation pour les agents est reconnue par tous, y compris les gouvernants. C'est pourquoi ils proposent régulièrement des protocoles d'accord sur des propositions d'accompagnement social. Pour se faire ils requièrent qu'au moins 50 % de la représentativité syndicale ratifie le protocole. **L'UNSA Douanes représente**, avec deux élus en CTR (comme les quatre autres organisations syndicales), **16,18% de cette représentativité** en progression de 3,78% au 04-12-2014.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes@douane.finances.gouv.fr



Un peu de mémoire :

Dès le printemps 2014 la DG des Douanes essayait d'obtenir un accord sur le plan social presque en catimini et à son seul niveau. Seules deux OS, CFDT et CFTC en acceptaient le principe. L'une d'elle se vantant d'ailleurs de larges avantages obtenus...

Depuis, l'autre est hors jeu car considérée comme non représentative en Douane, vu son score électoral au scrutin de décembre 2014.

A l'automne le ministère qui était enfin le niveau d'échange reconnu, (important car comment imposer quoique que ce soit à d'autres administrations si le ministère ne chapeaute pas les échanges et conclusions ?) **dévoilait**, toujours avec le soutien des seules CFDT et CFTC, **une méthode et un projet nettement insuffisants pour l'UNSA Douanes !**

Deux mois de propositions provocatrices !

Octobre et novembre voyaient des tentatives désespérées du ministère pour réunir toutes les organisations syndicales sur le sujet ; avec succès sur les « bénis oui-oui » mais aucun sur les autres organisations.

Le 24 novembre dernier, une réunion où participait l'USD-FO, débouchait dès le lendemain sur des premières propositions écrites. La base de réflexion étant un accord entériné au niveau des fédérations de syndicat (et que l'UNSA Finances avait signé), mais qui ne pouvait en aucun cas être décliné en Douane confrontée au PSD. Cette base était « améliorée », essentiellement financièrement, mais à des conditions drastiques pour les restructurés et dans un flou total et dérisoire en volume (4M d'euros) pour les autres douaniers !

CFTC et CFDT donnaient (encore et toujours) leur accord, la CFDT appelant même les autres syndicats à se ressaisir !!! Sic ! *Pendant ce temps, ces autres syndicats refusaient le projet bien en deçà de la décence.*

Il est des moments dans la vie syndicale où il faut avoir le courage de ses actes et de sa stratégie. L'UNSA Douanes, comme expliqué plus haut, a combattu depuis le début le PSD même à l'état de « fœtus » sous le nom de plan Fournel.

Et contrairement à ce que d'autres essayent actuellement de faire croire, il ne s'agit nullement d'un abandon de la lutte du PSD quand on s'occupe du sort des douaniers et de leur famille ; ces derniers sont bien les plus visés actuellement par les restructurations qu'on veut nous imposer.

Si nous arrivons un jour à faire qu'aucun douanier n'est restructuré, nous jetterons aux orties ce qui est proposé socialement puisque nul et non avvenu ! **Encore que 50% d'augmentation de l'IMT, qui ouvre droit à pension, par les temps qui courent qui s'assoit dessus ?**

Des conditions améliorées :

Les contacts n'étaient cependant pas rompus. L'USD-FO et l'UNSA, organisations réformatrices, faisaient comprendre chacune de leur côté au ministère, qui tenait absolument à un accord, qu'il fallait d'autres conditions pour obtenir notre aval. **Ainsi nous posions 5 conditions à négocier :**

1-**Le reclassement automatique à l'intérieur du ministère pour les douaniers (les plus vulnérables et démunis) des départements où la Douane « disparaîtrait. »**

2-**L'intégration dans le périmètre de l'accord des douaniers déjà restructurés en 2014.**

3-**L'égalité de traitement entre les agents des unités fermées et ceux en surnombre.**

4-**L'égalité de traitement pour les agents « célibataires géographiques » (double résidence)**

5-**La compensation indemnitaire sous forme d'IMT égale pour tous et une somme consacrée en nette augmentation.**



Deux mois d'échanges et d'acharnement !

En face, le ministère versait chaud et froid comme on pouvait s'y attendre. Les promesses succédaient aux « stand by », les provocations « aux mamours ! »

Les syndicats réformistes essayaient de profiter au maximum de la volonté du ministère d'obtenir un accord pour rester fermes sur leurs exigences.

Après de multiples échanges écrits et verbaux, une mouture 2015 du projet d'accord sortait le 30 janvier.

Elle incluait certaines de nos exigences : restructurés 2014 et triplement des sommes alloués à tous (IMT), ce qui était loin d'être négligeable. Mais elle en excluait d'autres, en particulier le reclassement automatique aux services de Bercy des douaniers sans unités départementales qui n'était toujours pas acquis et le calendrier de l'IMT imprécis.

FO relançait sur l'IMT et l'UNSA bloquait toute possibilité d'accord sans le reclassement automatique.

Le ministère cédait alors, en proposant le 5 février (non sans avoir tenté des manœuvres intermédiaires) deux points spécifiques en annexe de l'accord sur l'IMT et surtout le reclassement automatique à leur résidence des restructurés visés ci-dessus.

Il manquait toujours 2 éléments (les célibataires géographiques et l'égalité indemnitaire entre surnombres et fermetures). Ces points sont renvoyés à un niveau évolutif Fonction Publique que nous considérons aléatoire...



Une décision à peser !

A ce stade le choix était simple et un peu cornélien pour les deux organisations qui pouvaient faire pencher la balance de manière positive.

La CFDT signant depuis novembre 2014, **les 50% de représentativité étaient obtenus grâce à l'USD-FO et l'UNSA Douanes** ; la CGT et SOLIDAIRES ayant annoncé ne pas vouloir signer comme les deux fois précédentes (Montreuil 1 et 2 en 2008 et 2012).

De manière concertée la décision a été prise de s'engager, pour deux raisons essentielles : les améliorations significatives depuis novembre 2014 et la nécessité de protéger les douaniers si des réformes brutales venaient à s'imposer malgré tout.

Un accord entre patrons et syndicats est toujours le fruit de compromis de part et d'autre. C'est le cas encore cette fois. *Élément primordial : aucun agent ne s'est jamais plaint auprès de l'UNSA de la conséquence « négative » des signatures antérieures...*

Il est bien évident dans l'esprit des militants de l'UNSA Douanes, que **le combat anti PSD continue et que le 24 mars nous devons tous peser sur le ministère pour qu'il entende enfin les douaniers.** Ce n'est pas cet engagement sauvegardant les intérêts des agents qui pourra à aucun moment freiner notre lutte !

Le 24 Mars, tous mobilisés à Paris !

+ revendicatif l'Unsa!

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes@douane.finances.gouv.fr



Ci-dessous, l'accord de principe, signé par l'UNSA Finances et L'UNSA Douanes, et transmis en fin de semaine au Secrétariat Général de BERCY. IL marque nos points de désaccords. Le protocole définitif devra être ratifié en présence de l'ensemble des parties prenantes lors d'une prochaine réunion officielle.



Paris, le 10 février 2015

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier du 30 janvier 2015 complété par courriel du 5 février vous nous avez fait de nouvelles propositions de signature d'un projet d'accord sur l'accompagnement social et financier de personnels de la DGDDI, en bornant la réponse souhaitée au 16 février prochain.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, l'administration des douanes et ses personnels sont animés d'un esprit de corps et solidaire peu courant. C'est une des raisons qui génère un conflit social qui perdure maintenant depuis plus de deux ans.

L'UNSA Finances et l'UNSA DOUANES, organisations syndicales réformatrices ne sont pas opposées systématiquement à l'évolution des structures administratives et des mesures devant socialement les accompagner.

Vous le savez nous considérons que le PSD même amendé par le retrait des mesures 14 et 22, ne saurait recueillir notre aval. C'est pourquoi nous manifesterons en compagnie des autres organisations syndicales le 24 mars prochain notre opposition à ce PSD.

Cependant, dans quelque cadre réformatrice que ce soit la mise en place de mesures sociales est primordiale pour les personnels. Les propositions issues d'une négociation partielle, du 24 novembre dernier étaient bien trop en retrait d'un niveau d'acceptabilité pour recueillir notre aval. Ce sentiment était largement partagé par les autres organisations syndicales à une exception près.

A l'époque, les restructurés 2014 n'entraient pas dans le périmètre de l'accord, la mesure indemnitaire n'était absolument pas précisée et surtout les personnels les plus fragiles (plus d'unité douanière dans leur département), ne bénéficiaient pas d'un réel reclassement automatique.

Vos propositions du 30 janvier même si elles marquaient une évolution notable, étaient encore trop en retrait du niveau espéré par notre organisation syndicale. L'ajout en annexe de deux mesures complémentaires est de nature à permettre une avancée significative et importante, rendant possible un accord de notre part.

Cependant il subsiste deux points essentiels importants que nous vous demandons d'examiner dès que possible, à savoir:

- l'alignement complet des mesures indemnitaires des restructurés en surnombre sur celles des restructurés en unité fermée, comme déjà signalé.
- le cas des indemnités des "célibataires géographiques".

En attirant encore votre attention sur le désaccord de fond sur le PSD nous séparant, nous vous marquons donc notre capacité à donner notre accord sur les dernières propositions des 30 janvier et 5 février 2015. Vous voudrez bien nous faire savoir sous quelle forme vous souhaitez formaliser cet accord.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos respectueux sentiments.

Luc DOUMONT
Secrétaire Général

Vincent THOMAZO
Secrétaire Général